

## Joyeuses Pâques!



Chères Tessancourtoises, Chers Tessancourtois,

Parmi les missions qui m'incombent, le bien-être et la protection de tous occupent une grande place. C'est pourquoi en cette période de crise sanitaire, de gestes barrières et de distanciation sociale, je vous informe que notre traditionnelle chasse aux œufs de Pâques dans le Parc de l'Aubette, ainsi que toutes les manifestations, sont annulées, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

D'autre part, dans le cadre de la prévention des risques majeurs sur notre commune, je vous adresse un document officiel d'information, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Un système d'alerte par la sirène de la Mairie permettra d'informer la population en cas de situation de crise, qu'il s'agisse d'événements naturels ou technologiques : dans un tel cas, la sirène retentira 3 fois consécutivement, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

Pour maintenir la fiabilité de la sirène, un déclenchement automatique s'effectuera tous les premiers mercredi du mois à midi. Donc, à votre écoute, ce mercredi 7 avril à midi, et il ne s'agira pas d'un poisson d'avril !

Avec le printemps revient la saison budgétaire et, avec elle, le vote du budget communal. Celui-ci vous sera détaillé dans un prochain numéro du Petit Tessancourtois, mais je vous informe d'ores et déjà que nos taux d'imposition communaux ne seront pas augmentés.

J'espère que l'arrivée des beaux jours sera enfin l'occasion de nous retrouver, d'ici-là, je vous souhaite d'excellentes fêtes de Pâques, dans le respect des gestes qui protègent.

Bien à vous,

Votre maire,  
Paulette Favrou



## Les Elections régionales et Départementales

(ex-cantoniales)

À ce jour, les élections sont prévues les 13 et 20 juin 2021, aussi pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

Comment faire ? Il est possible de s'inscrire toute l'année ! Toutefois, pour voter lors d'une année d'élection, il faut s'inscrire au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi précédent le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

Pour vous inscrire: [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Ou en Mairie.



## Le recensement des jeunes de 16 ans

Tous les jeunes gens, filles et garçons, sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et jusqu'à la fin du troisième mois suivant.

Ils doivent se présenter à la Mairie, munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille ou d'un acte de naissance.

Une attestation de recensement leur sera délivrée. Entre 16 et 18 ans, elle sera nécessaire pour être autorisé à s'inscrire aux examens

et concours, ainsi qu'au permis de conduire.

Tout changement d'adresse devra être signalé au Centre de Service National situé à Versailles.

Vous recevrez ensuite une convocation pour la journée Défense et Citoyenneté (JDC).



## L'environnement avec le centre de loisirs

En ce début d'année, des ateliers éco-responsables ont été suivis par nos petits bouts au centre de loisirs.



Ramassage des déchets dans le village...



Fabrication de carrés magiques



Customisation de t-shirt

## Et si on pêchait ?

Par arrêté préfectoral Monsieur le Préfet des Yvelines a autorisé l'ouverture de la pêche à la truite le samedi 13 mars 2021.

En conséquence l'AAPPMA l'Aubette a fait le nécessaire pour que tous les pêcheurs de son association puissent pratiquer à partir de cette date leur loisir pêche. Cette activité, qui permet de respecter facilement les consignes sanitaires liées au Covid 19, est par ailleurs recommandée pour ses bienfaits : contact avec la nature, pratique calme, sereine, décontractante.

Les parcours de pêche sont inchangés par rapport aux années précédentes : un parcours rivière avec truites et poissons blancs, un étang avec truites carpes et brochets et un autre étang où la pêche est autorisée toute l'année avec uniquement du poisson blanc : carpes, gardons, goujons, vairons etc. Le prix des cartes de pêche à l'année est identique à 2020 : personne majeures 150€ ; jeunes de 12 à 18 ans 65€ ; jeunes de moins de 12 ans 6€ ; carte découverte femmes 35€. Cette année des réductions sont offertes : 50% aux jeunes de 12 à 18 ans ; 100% aux jeunes de moins de 12 ans donc gratuit ; pour les femmes des opérations parrainage ont été organisées à l'occasion de la fête des grand-mères et de la journée de la femme du 1er au 8 mars, se poursuivant avec, du 24 au 30 mai 2021 une opération carte à tarif réduit 17,50€ au lieu de 35,00€.

Si vous souhaitez venir pêcher, passer une agréable matinée ou journée, prendre un bon bol d'air dans un cadre naturel et protégé, vous améliorerez votre patience et vous apprécierez le contact et la convivialité avec les autres pêcheurs.

N'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Pour tous contacts :

Louis Béziat 01 34 74 45 63

Bernard Charton 01 34 92 78 70



## Noces d'Or

Le 6 février 2021, au jour près, Madame le Maire a célébré les noces d'or de Marie-Renée et André LE HELLOCO, mariés le 6 février 1971 à Carrières-sous-Poissy.

Un demi-siècle de vie commune, de joies et d'épreuves, petites et grandes, toujours main dans la main.

Témoins de cette belle réaffirmation de leur engagement pris il y a 50 ans, leurs deux enfants, Loïc et Rozenn.

Installés dans notre joli village depuis 1983, nous leur souhaitons de poursuivre ensemble leur chemin, entourés de leurs enfants et petits-enfants, pour de nombreuses années encore !



## Nos joies... Nos peines

### Naissances

- LUTIKU NKUNTUALA DIAZ Kweli, le 07/02/2021
- GERVAZ CARRÉ Célya, le 17/03/2021

### Décès

- DELESALLE née LANGEVIN Huguette, le 19/01/2021 (née le 25/08/1925)
- BONNET née VANNIER Yvonne, le 30/01/2021 (née le 07/12/1921)

## Informations pratiques

La mairie sera fermée le vendredi 14 mai 2021

### Horaires Mairie :

- Mardi : 16h/19h30 (sauf couvre-feu)
- Mercredi, jeudi et vendredi : 16h/18h

### Contactez-nous :

Téléphone : 01 34 74 22 15

Mail : [accueil@tessancourt.fr](mailto:accueil@tessancourt.fr)

De nombreuses informations sur la vie de notre territoire sont disponibles sur le site de la communauté urbaine :

[www.gpseo.fr](http://www.gpseo.fr)

Le site de la commune

[www.tessancourt.fr](http://www.tessancourt.fr) est actuellement en cours d'élaboration.

# Projecteur sur nos agents municipaux

Nos deux agents municipaux, Pino et Arnaud, œuvrent au quotidien dans notre beau village. La traque aux déchets sauvages, l'entretien courant, la maçonnerie, l'embellissement ou encore le nettoyage du clocher de notre église (...) sont autant de missions qu'ils réalisent.



Le nettoyage du clocher consistait à ôter toutes les fientes de pigeons qui ont un effet corrosif. Un équipement spécifique est porté, et toutes les mesures de sécurité sont prises pour réaliser cette tâche.

## Le Parc Naturel Régional du Vexin Français

Malgré une situation sanitaire complexe, le Parc propose tout au long de l'année des ateliers sur la thématique « Bien vivre au naturel » : ateliers autour du jardinage, mais aussi des nouveautés pour mieux consommer, apprendre à faire soi-même, recycler...

Quelques exemples ci-dessous, pour tous les ateliers: [www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)

- Les plantes locales et les soins de beauté - samedi 10 avril à Labbeville
- Des animaux « à sang froid » dans votre jardin ! Pourquoi et comment les accueillir ? Lundi 28 juin à Gaillon-sur-Montcient
- Liquide vaisselle et Tawashi – samedi 28 août à Théméricourt
- Principe de la culture en lasagne – Samedi 6 novembre à Evécquemont

Ces ateliers sont gratuits, pour tous renseignements et inscriptions obligatoires :

01 34 48 66 00 ou par mail [s.martin@pnr-vexin-francais.fr](mailto:s.martin@pnr-vexin-francais.fr)



## Le savoir c'est bien, le respecter, c'est encore mieux!

Quelques astuces pour améliorer la vie de notre village:

- Je fais attention aux heures à respecter lors de mes travaux de bricolage et de jardinage.
- J'entretiens mon jardin et ses abords notamment les trottoirs et les haies.
- Je ramasse les déjections de mon animal de compagnie sur la voie publique.
- Je me souviens que brûler mes déchets verts est interdit. Je peux m'en débarrasser dans les déchetteries intercommunales.

Les horaires à respecter pour les travaux de bricolage et jardinage :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Les samedis à 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Prenons conscience du bruit et des nuisances que nous pouvons générer !